



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
HUITIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2007-2008)
LE 15 AVRIL 2008**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Monsieur Alban Synnott.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 15 AVRIL 2008 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ALBAN SYNNOTT ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Suzanne Gaudette (8)
Marie-Louise Kerneis (7)
Chantal Zaccour (20)

MM. les commissaires

Yvon Derome (21)
Marcel Gélinas (3)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

M. le commissaire représentant du comité de parents

Marc Viau, niveau primaire

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Carole Blouin, directrice générale adjointe
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles

ÉTAIENT ABSENTS

MM. Jean-Pierre Bélair (23), commissaire, et Roch Thibault, représentant du comité de parents, niveau secondaire

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2008

.-02906-04-08



No de résolution
ou annotation

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE - SERVICES
INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes à payer - Dépôt

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Réfection des toitures - Écoles Saint-François-Xavier, des Bourlingueurs-Sainte-Catherine (Édifice des Bourlingueurs) et Piché-Dufrost - Appel d'offres # P8-018-005/023/028-07

11.02 Mise à niveau des locaux spécialisés du deuxième cycle du secondaire - École Jacques-Leber - Appel d'offres # P8-032-030-07

11.03 Mise à niveau des locaux spécialisés du deuxième cycle du secondaire - École des Cheminots - Appel d'offres # P8-033-019-07

11.04 Mise à niveau des locaux spécialisés du deuxième cycle du secondaire - École Armand-Frappier - Appel d'offres # P8-034-031-07

11.05 Réfection d'un plancher et réaménagement des toilettes - École Saint-René - Appel d'offres # P7-013-056-07

11.06 Réfection des installations sanitaires - École Vinet-Souigny - Appel d'offres # P7-012-029-07

11.07 Réfection des plafonds de la cafétéria - École de la Magdeleine - Appel d'offres # P7-020-007-07

11.08 Réfection de la toiture (bassin # 18) - École de la Magdeleine - Appel d'offres # P7-023-007-07

11.09 Réfection du système de ventilation du secteur administratif - École de la Magdeleine - Appel d'offres # P7-037-007-07

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES
COMMUNICATIONS**

**13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT
SCOLAIRE**

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Composition du conseil d'administration de l'OSBL (organisme sans but lucratif) : contrat de services alimentaires à l'école du Tournant
Ce sujet est réglé.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2008**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

C.E.-02907-04-08



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2008.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2008 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES À PAYER - DÉPÔT

Madame Susan Tremblay, directrice générale, précise que la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 12 mars 2008 et se terminant le 8 avril 2008 n'a pas donné lieu à des questions.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 RÉFECTION DES TOITURES : ÉCOLES SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, DES BOURLINGUEURS-SAINTE-CATHERINE (ÉDIFICE DES BOURLINGUEURS) ET PICHÉ-DUFROST – APPEL D'OFFRES # P8-018-005/023/028-07

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Zaccour, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection des toitures aux écoles Saint-François-Xavier, des Bourlingueurs-Sainte-Catherine (Édifice des Bourlingueurs) et Piché-Dufrost à **Toitures Léon Inc.** pour un montant forfaitaire de deux cent quatorze mille quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante-trois cents (214 097,43 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 18 mars 2008.

C.E.-02908-04-08



No de résolution
ou annotation

C.E.-02909-04-08

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.02 MISE À NIVEAU DES LOCAUX SPÉCIALISÉS AU DEUXIÈME CYCLE DU SECONDAIRE : ÉCOLE JACQUES-LEBER – APPEL D'OFFRES # P8-032-030-07

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la mise à niveau des locaux spécialisés au deuxième cycle du secondaire à l'école Jacques-Leber à **AFCOR Construction Inc.** pour un montant forfaitaire de cent dix-huit mille huit cent soixante-dix dollars (118 870,00 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 27 mars 2008.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02910-04-08

11.03 MISE À NIVEAU DES LOCAUX SPÉCIALISÉS AU DEUXIÈME CYCLE DU SECONDAIRE : ÉCOLE DES CHEMINOTS – APPEL D'OFFRES # P8-033-019-07

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la mise à niveau des locaux spécialisés au deuxième cycle du secondaire à l'école des Cheminots à **La Cie de Construction Relève Inc.** pour un montant forfaitaire de cent quatre-vingt-cinq mille deux cent dollars (185 200,00 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 27 mars 2008.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

11.04 MISE À NIVEAU DES LOCAUX SPÉCIALISÉS AU DEUXIÈME CYCLE DU SECONDAIRE : ÉCOLE ARMAND-FRAPPIER – APPEL D'OFFRES # P8-034-031-07

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la mise à niveau des locaux spécialisés au deuxième cycle du secondaire à l'école Armand-Frappier à **AFCOR Construction Inc.** pour un montant forfaitaire de deux cent six mille cinq cent soixante et un dollars (206 561,00 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 27 mars 2008.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-02912-04-08

11.05 RÉFECTION D'UN PLANCHER ET RÉAMÉNAGEMENT DES TOILETTES (PHASE II) : ÉCOLE SAINT-RENÉ – APPEL D'OFFRES # P7-013-056-07

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection d'un plancher et réaménagement des toilettes (phase II) à l'école Saint-René à **Polyval Construction Inc.** pour un montant forfaitaire de soixante-treize mille soixante-quinze dollars et vingt-huit cents (73 075,28 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 9 avril 2008.

Que les membres du comité exécutif acceptent qu'un avis de changement pour un ajout au montant de trois mille six cent dollars et soixante et onze cents (3 600,71 \$) soit appliqué au contrat initial à **Polyval Construction Inc.**

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.E.-02913-04-08

No de résolution
ou annotation

11.06 RÉFECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES : ÉCOLE VINET-SOULIGNY – APPEL D'OFFRES # P7-012-029-07

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Zaccour, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection des services sanitaires à l'école Vinet-Souligny à **Polyval Construction Inc.** pour un montant forfaitaire de soixante-douze mille trente dollars et cinq cents (72 030,05 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 9 avril 2008.

Que les membres du comité exécutif acceptent qu'un avis de changement pour un ajout au montant de trente mille vingt-deux dollars et quarante-neuf cents (30 022,49\$) soit appliqué au contrat initial accordé à **Polyval Construction Inc.**

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02914-04-08

11.07 RÉFECTION DES PLAFONDS DE LA CAFÉTÉRIA : ÉCOLE DE LA MAGDELEINE – APPEL D'OFFRES # P7-020-007-07

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Zaccour, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection des plafonds de la cafétéria à l'école de la Magdeleine à **Les Entreprises QMD Inc.** pour un montant forfaitaire de quatre-cent cinquante-huit mille deux cent dollars (458 200,00 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 11 avril 2008.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02915-04-08

11.08 RÉFECTION DE LA TOITURE (BASSIN # 18) : ÉCOLE DE LA MAGDELEINE – APPEL D'OFFRES # P7-023-007-07

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture (bassin # 18) à l'école de la Magdeleine à **Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée** pour un montant forfaitaire de cinq cent trente mille huit cent dollars et trente-trois cents (530 800,33 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 11 avril 2008.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02916-04-08

11.09 RÉFECTION DU SYSTÈME DE VENTILATION DU SECTEUR ADMINISTRATIF : ÉCOLE DE LA MAGDELEINE - APPEL D'OFFRES # P7-037-007-07

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Zaccour, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection du système de ventilation du secteur administratif à l'école de la Magdeleine à **Les Entreprises QMD Inc.** pour un montant forfaitaire de huit cent vingt-quatre mille deux cent dollars (824 200,00 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 11 avril 2008.

Que les membres du comité exécutif acceptent qu'un avis de changement pour un ajout au montant de cent soixante-huit mille deux cent dollars (168 200 \$) soit appliqué au contrat initial accordé à **Les Entreprises QMD Inc.**

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS



C.E.-02917-04-08

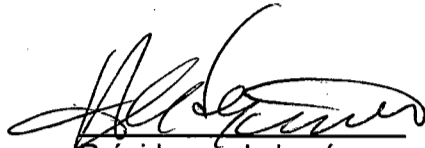
No de résolution
ou annotation

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 15,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,
que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Présidence de la séance


Secrétaire générale

A.14.02
D:\Textes\2007-2008\CEX\Procès-verbaux\15 avril 2008 - A.14.02.doc